



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

L'an 2019, le 19 juin, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Étaient présents :

M. René ACREMENT, M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Maurice HERIAT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Fernand PHILIPPE, M. Guy SERVANT, M. Éric TAVERNE, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME

Étaient excusés avec pouvoir :

M. Jacques LAMBLIN pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. François GENAY pouvoir à M. Christian GEX.

Étai(ent) excusé(s) :

M. Philippe ARNOULD, M. Guy BIENTZ, Mme Claudine COLAS, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, Mme Dominique JACQUOT, M. Francis LARDIN, M. Jean-Paul MARTIN
M. Jean-Christophe AUBERT remplacé par M. Gérard COINSMANN, Mme Annie FARRUDJA remplacée M. Maurice HERIAT, M. Jacques PISTER remplacé M. Fernand PHILIPPE, M. Jonathan KURKIENCY remplacé M. Guy SERVANT, M. Frédéric MAILLIOT remplacé M. Éric TAVERNE

Voix consultatives : Mme Sophie LEHE était présente et M Claude RICHARD était excusé.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Damienne VILLAUME.

2019-039 ADMINISTRATION GENERALE :

CONVENTION ENTRE ORANGE ET LE PETR

Convention en annexe

Dans le cadre du projet de territoire voté en mai 2016, le PETR du Pays du Lunévillois a déterminé comme enjeu majeur et transversal l'accès au numérique. Cet objectif est décliné sous plusieurs actions qui naturellement s'accroissent avec le déploiement de la fibre par la Région Grand Est et les nombreuses procédures dématérialisées promues par l'Etat.

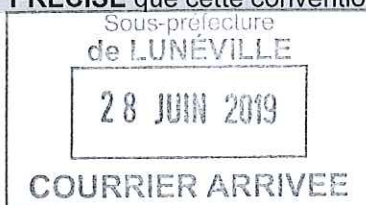
La nécessité d'accompagner les usages liés aux outils du numérique est devenu un axe prioritaire afin de ne pas accentuer la fracture sociale.

Orange propose de nouer un partenariat avec le Pays du Lunévillois afin d'élaborer un programme d'ateliers permettant de se familiariser aux outils et aux précautions à mettre en œuvre.

La convention est signée à titre gracieuse et chaque communauté de communes pourra à l'appui de la présente convention solliciter Orange afin d'étudier un contenu d'ateliers.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- **PREND ACTE** de la convention entre Orange et le PETR du Pays du Lunévillois
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier
- **PRECISE** que cette convention est conclue à titre gratuite



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président, Hervé BERTRAND

